



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 865-20190919

2019

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 18 septembre 2019)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé)
M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
M. Émond (Richelieu) en remplacement de M. Simard (Montmorency)
M. Girard (Lac-Saint-Jean)
M^{me} Grondin (Argenteuil) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)
M^{me} Guillemette (Roberval)
M^{me} Jeannotte (Labelle)
M. Kelley (Jacques-Cartier)
M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M^{me} Nichols (Vaudreuil)
M^{me} Perry Mélançon (Gaspé)
M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel)
M. Thouin (Rousseau)

Autre député présent :

M. Paradis (Lévis), président de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 51, M. Paradis (Lévis) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Émond (Richelieu) de remplacer M. Simard (Montmorency) et à M^{me} Grondin (Argenteuil) de remplacer M. Provençal (Beauce-Nord).

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Charbonneau (Mille-Îles) soit élue présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} Charbonneau (Mille-Îles) élue présidente de la Commission.

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

M. Thouin (Rousseau) propose la motion suivante :

QUE M. Allaire (Maskinongé) soit élu vice-président de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M. Allaire (Maskinongé) élu vice-président de la Commission.

À 11 h 55, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Francine Charbonneau

DG/ag

Québec, le 18 septembre 2019